



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 décembre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 décembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 décembre 1999

**Subventions aux associations sur proposition de l'Office Municipal
des Associations de Protection, Défense et Solidarité (OMAPDS) -
Association Ras l'Front**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99684

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 1999

Vie Associative/Jumelages

**Subventions aux associations sur proposition de l'Office
Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité
(OMAPDS) - Association Ras l'Front**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale, et sur avis de l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité,

Au titre de 1999 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget Primitif, les subventions annuelles aux associations niortaises affiliées à l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité qui ont satisfait aux conditions mentionnées ci-dessous, a établie le montant qui figure ci-dessous.

Pour obtenir le versement de la subvention de fonctionnement mentionnée, l'association doit avoir remis à l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité les rapports d'activités et financiers relatifs à l'année 1998 ainsi que son budget prévisionnel pour l'année 1999 qui lui ont été demandés.

N°	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 1998	SUBVENTIONS 1999		
24318	Ras l'front	--	--	1.000 F	152,45 €

Imputation budgétaire : 925.119.6574 #03184

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser la somme ainsi définie.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 34
Contre : 1
Abstention : 5
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)